



Maraîchage

N°18
29/08/2018



Animateur filière
Jean-Michel LHOPE
ACPEL
acpel@orange.fr

Animateurs délégués
Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :
Benoit VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@charentemartime.chambagri.fr

Tomates abris froids :
Geoffrey MONNET - CA 86
Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Maraîchage / Edition Nord NA
N°X du JJ/MM/2018 »*



Edition Nord Nouvelle-Aquitaine
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Poireaux

- **Teigne** : risque en forte augmentation dans le nord des Deux-Sèvres. Pas de capture ailleurs.
- **Mouche mineuse** : pas de piqures.
- **Rouille** : nouvelle attaque encore faible sur un site de suivi dans le Limousin.
- **Thrips** : dégâts faibles à importants sur plusieurs sites de suivi dans le Limousin et en Charente.

Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte** : risque élevé pour deux sites de carottes en Charente-Maritime et en Charente. Capture faible à nulle en cultures de céleris-raves.
- **Septoriose** : observation d'un foyer en Charente-Maritime. Augmentation du risque pour les secteurs de Mirebeau (86), de Trizay (17) et de Mansle (16) (5 à 7 cycles de contamination).

Tomate en sol, sous abris froids

- **Tuta absoluta** : l'insecte est encore présent sur la façade atlantique. Sur le continent, le risque progresse sur un site en Charente-Maritime.
- **Noctuelles** : des dégâts importants sont observés depuis plus d'un mois sur l'Île d'Oléron.

Autres cultures légumières

- **Ambrosie**
- **Abeilles** : protégeons-les !

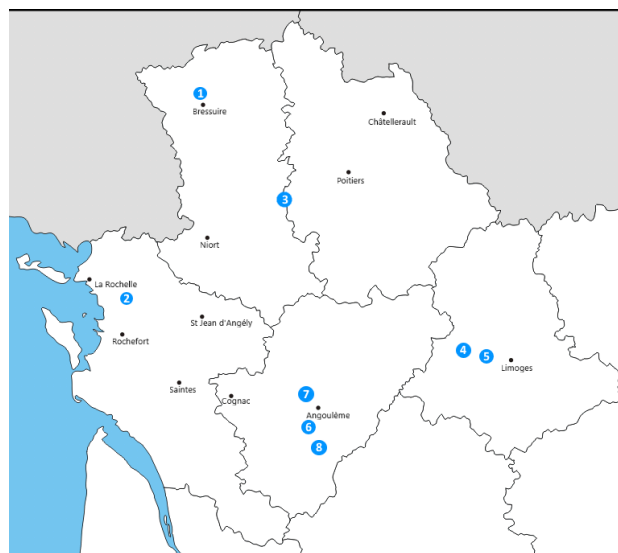


Poireau

Une grande partie du réseau d'observateurs est maintenant en place.

Les observations porteront principalement sur la teigne et la mineuse du poireau.

D'autres suivis ponctuels sur rouille et thrips viendront compléter ces notations.



- **Teigne (*Acrolepiosis assectella*)**

Observations du réseau

Site	Nombre de teignes relevées par semaine (pour 2 pièges deltas)								
	27	28	29	30	31	32	33	34	35
1	0	0	0	32	44	9		4	31
2		8				1	0		
3				0	0	0	0		
4					0			0	0
5					0			0	0
6					0	0	0	0	



Larve et dégâts de teigne sur poireau
(Crédit Photo : Jean-Michel LHOTE – ACEPL)

Cette semaine, les teignes sont actives exclusivement dans le nord des Deux-Sèvres, avec des captures en forte augmentation. Ailleurs, aucun insecte n'a été piégé.

Évaluation du risque : le risque est en forte augmentation dans le nord des Deux-Sèvres. Ailleurs, on ne note pas de capture.

- **Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)**

Observations du réseau

Site	Piqures de nutrition Mouches Mineuses sur ciboulette : Nombre de pieds touchés (%) par semaine					
	30	31	32	33	34	35
4		0			0	0
5		0			0	0
6		0	0	0	0	
7	0	0	0	0		
8					0	0

On ne note toujours pas de piqures de nutrition sur ciboulette.

Pour l'instant, aucune piqure sur poireau n'a été observée.

Évaluation du risque : pas d'observation de piqures.

- **Rouille (*Puccinia porri*, *Puccinia allii*)**

Observations du réseau

Il y a quinze jours, des symptômes de rouille, d'intensité modérée, avaient été repérés sur feuillage sur un site en Charente.

Depuis cette semaine, un nouveau site dans le Limousin présente des symptômes de rouille, de fréquence encore faible (5% des poireaux touchés).



Symptômes de rouille sur feuillage
(Crédit Photo : Jean-Michel LHOTE – ACPEL)

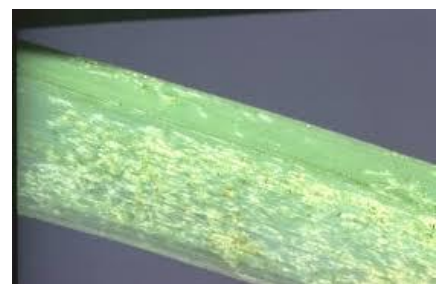
Évaluation du risque : les conditions humides sont favorables à l'extension de cette maladie. Repérer les premières pustules. Risque à nuancer en fonction de la sensibilité des variétés.

- **Thrips (*Thrips tabaci*)**

Observations du réseau

Des piqûres de thrips sont observées sur plusieurs sites de suivi dans le Limousin et en Charente (moins de 40% des parcelles de suivi touchées).

En Charente, l'intensité des dégâts est en augmentation cette semaine (attaque assez forte), tandis qu'en Limousin, l'intensité des dégâts reste faible.



Piqûres de thrips sur feuilles de poireau
(Crédit Photo : Ephytia – INRA)

Évaluation du risque : le risque est présent sur trois sites de suivi dans le Limousin et en Charente. Un climat chaud et sec est favorable à ce ravageur.

Carotte et céleri-rave

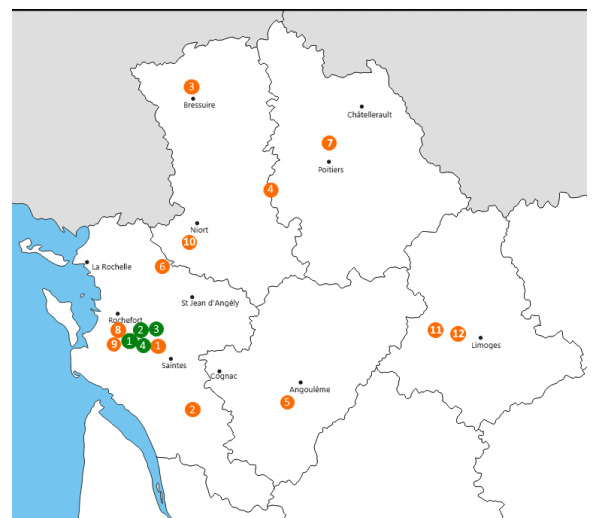
- **Mouche de la carotte (*Psila rosae*)**

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque.

Observations du réseau

En cultures de carottes, on remarque une reprise des captures sur quelques parcelles, avec des niveaux importants de population piégée, notamment en Charente-Maritime (site n°2) et en Charente (site n°5), pour lesquels le seuil indicatif de risque est largement dépassé cette semaine (seuil de 0,1 mouche par piège et par jour).

En culture de céleris, on peut noter des niveaux de capture encore faibles à nuls.



Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle																				
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
Carotte	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	
	2				0	0	1	3	2	15	2	1	4	3	1	1	2	4	4	8	22
	3								0			0	0	0	0	0	0		0	0	
	4									0		0	0	0	0	0	0	0			
	5										1	3	3	2	0	4	1	0	0	0	35
	6													0	0	0	0	0	0	0	0
	7														0	0					
	8														0	1	0	0	0	0	0
	9																2	2	0	0	
	10																0	0		0	0
	11																0			0	1
	12																0			0	0
Céleri	1						0	2	2	1	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0
	2						0	3	1	0	0	0	2	0	1	1	0	0	0	0	1
	3						0	1	1	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0
	4						0	3	2	1	0	1	1	2	0	0	2	1	0	0	0



Larve de mouche de la carotte

(Crédit Photo : Jean-Michel LHOTE – ACPEL)

Evaluation du risque

En cultures de carottes, nous sommes dans un des pics du troisième vol pour deux sites de suivi, en Charente-Maritime et en Charente (seuil indicatif de risque largement dépassé).
En cultures de céleris-raves, les captures sont encore faibles à nulles.

- **Septoriose du céleri (*Septoria apiicola*)**

Observations du réseau

Depuis un mois, un foyer a été repéré sur un site de suivi en Charente-Maritime, sur une parcelle de céleris-raves en fin d'arrachage.

Les dégâts sont d'intensité importante avec 60 à 80% des plantes touchées.



Symptômes de septoriose sur feuillage

(Crédit Photo : D. BOUVARD – ACPEL)

Des données météo des secteurs de Trizay (17), d'Agressais (86) et de Mansle (16) sont utilisées pour les calculs du modèle de prévision des risques Septoriose céleri DGAL Septocel (sur Inoki®). Pour des plantations du 15 avril, les cycles du champignon au 29 août, sont :

Site station	Nombre de cycles	Dates théoriques des prochaines sorties de taches
Trizay (17)	6	Pour le cycle 6, sorties de taches prévues du 31 août au 14 septembre
Mansle (16)	5	Pour le cycle 5, sorties de taches prévues du 12 au 14 septembre
Agressais (86)	7	Pour le cycle 6, sorties de taches prévues du 23 août au 7 septembre Pour le cycle 7, sorties de taches prévues du 9 au 14 septembre

Pratiques d'irrigation / septoriose : les cycles de la septoriose du céleri sont très liés à l'humidité. Ainsi, il est important d'éviter les irrigations qui favorisent une longue durée d'humectation du feuillage (par exemple, ne pas arroser en soirée ou début de nuit).

Évaluation du risque : le risque est surtout présent pour les sites de Mirebeau (Agressais), de Trizay (17), et dans une moindre mesure pour Mansle (16).

Au moment des sorties de taches, la présence de pluies favorisera la diffusion du champignon.
NB : ce modèle calcule sur les bases de données climatiques débutant le 15 avril (date de plantation retenue), de plus il ne peut pas prendre en compte les irrigations pratiquées à la parcelle. Ainsi, dans le cas d'irrigations répétées le risque réel peut être supérieur à la prévision du modèle.

- **Taupins (*Agriotes sp*)**

Observations du réseau

Sur un site de production de carottes en Charente-Maritime, des perforations liées à des attaques de taupins sont observées depuis trois semaines, avec une intensité des dégâts encore faible.

Évaluation du risque : lié aux populations présentes dans le sol, aux stades larvaires plus ou moins voraces.

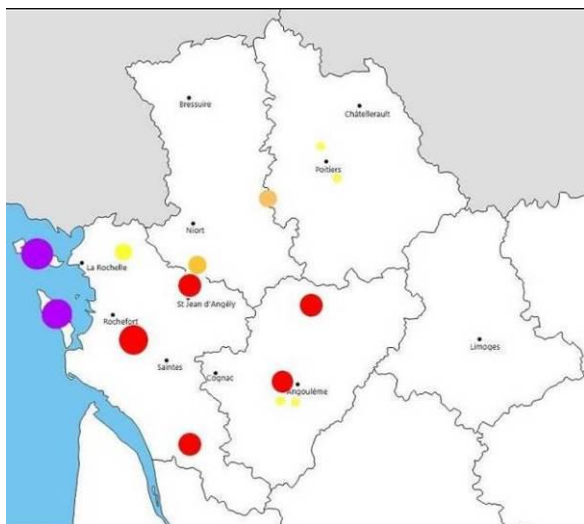
Tomate en sol, sous abris froids

Dans le Nord Nouvelle-Aquitaine, la production de tomates est réalisée chez un grand nombre de maraîchers. C'est l'un des produits d'appel des circuits-courts en AB ou en conventionnel.

- **Mineuse sud-américaine de la tomate (*Tuta absoluta*)**

Dans un premier temps, la mineuse était localisée sur la côte, où elle provoquait des dégâts importants, notamment sur les Îles de Ré et d'Oléron. Mais depuis quelques années, on assiste à une progression de l'insecte vers l'intérieur des terres. Il est très important d'éviter l'installation de l'insecte sur son exploitation, car par la suite, la lutte devient complexe.

La carte ci-dessous schématise l'aire d'extension et le début d'apparition de *Tuta* en fonction des sites de piégeage dans le Nord Nouvelle-Aquitaine en 2017 :



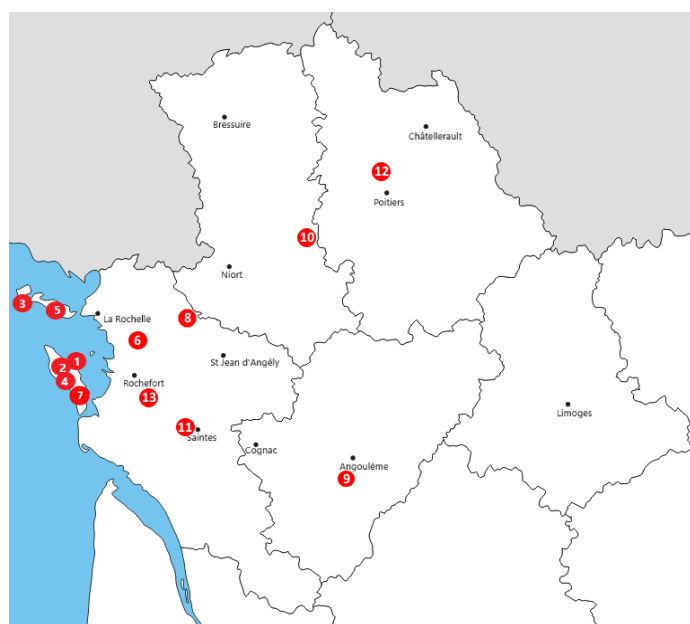
Importance des captures par site :	
	0 capture
	< 3 captures
	de 3 à 30 captures
	> 30 captures
Début des captures en 2017 :	
	Dès avril
	Dès juin
	Dès juillet
	Dès août

Observations du réseau

Sur la façade Atlantique (Île d'Oléron notamment), l'insecte est encore présent.

Sur le continent, un site en Charente-Maritime a capturé des populations assez importantes de Tutas.

Site	Nombre de mineuses pour 1 piège delta relevé/tunnel/semaine																						
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	
Ile de Ré et d'Oléron	1-1	3	8	14	40	24	50	50	72	172	62		16		172								
	1-2				4	6	11	3	212	42		57		212									
	1-3					6	4	4		7		26											
	2		1	2	6						6	16	7	14		37	29	36					
	3		1	2	3	7		7		8	16	21	36	10		150							
	4			1	3	1	0	0	0	0	0	0	1	0	3	1	3	0	4	20	11	23	9
	5				36	13		11		42	24	22	10	51	35	38	57	24	40				
	7-1					5	0		0	3	0	0	7	3	2	3	0		10	10	4		
7-2						0		0	2	0	0		2	1	2	0		15	15	8			
Continent	6				0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0			0	1	1			
	8-1														1	0	1	0	1	0	0	20	
	8-2														2	0	1	0	0	0	0	20	
	9														0	0							
	10															0	0	0	0	0			
	11															0	0	0			0		
	12															0	0						
	13-1																		55				
13-2																		250					



Valeurs indicatives du risque en fonction du piégeage, sur la base de 4 pièges / ha (Monserrat, 2008)

Niveau de risque	Nombre de captures par semaine
Pas de risque	0 capture
Risque faible	< 3 captures
Risque modéré	de 3 à 30 captures
Risque élevé	> 30 captures

Evaluation du risque

Le risque reste modéré sur la façade Atlantique. Sur le continent, le risque est modéré sur un site en Charente-Maritime.

• Noctuelles (diverses espèces)

Observations du réseau

Depuis quelques années, en particulier sur l'Île d'Oléron, des dégâts de noctuelles sont observés sur fruits. En 2017, différentes capsules de phéromones (*Autographa gamma*, *Lacanobia oleracea*, *Chrysodeixis chalcites*, *Spodoptera exigua*) ont été positionnées sur un site de piégeage à risque.

En 2018, ce réseau de piégeage est poursuivi et étendu à trois sites sur l'île d'Oléron et à un site dans le Poitou.

Semaine	Nombre de noctuelles pour 2 pièges relevés/tunnel/semaine																			
	<i>Helicoverpa armigera</i> par site				<i>Autographa gamma</i> par site				<i>Lacanobia oleracea</i> par site				<i>Chrysodeixis chalcites</i> par site				<i>Spodoptera exigua</i> par site			
	1	2	7	12	1	2	7	12	1	2	7	12	1	2	7	12	1	2	7	12
21			0				0				0				0				0	
22	0		0		0		2		0		0		0		0		0		0	
23	0	0	0		3	0	0		3	0	0		1	0	0		3	0	0	
24		0	0			0	0			4	0			13	0			1	0	
25		0	0			0	1			0	0			1	8			0	0	
26		0	0			5	2			0	0			0	6			1	0	
27	0		0		5		1		0		0		0		3		10		0	
28		0	0			5	0			0	0			1	4			2	0	
29		0	0	0		4	2	0		0	0	0		2	1	0		1	0	0
30	0	0		0	15	4		0	0	0		0	0	0		0	25	0		0
31	0		0		4		3		0		0			7			10		0	
32	0		0		3		3		0		0		0	8			3		0	
33			0				3				0			2					0	
34																				
35																				

Depuis plus d'un mois, on peut noter des dégâts importants sur une parcelle de suivi sur l'Île d'Oléron, malgré les faibles captures de noctuelles enregistrées.

Cette semaine, en l'absence de retours de piégeage, il n'est pas possible de décrire le suivi des captures des différentes espèces de noctuelles.

Evaluation du risque

La production de l'Île d'Oléron est la plus concernée avec des dégâts annuels. Malgré les faibles niveaux de captures, des dégâts importants sont constatés sur l'Île d'Oléron depuis plus d'un mois.

Autres cultures légumières

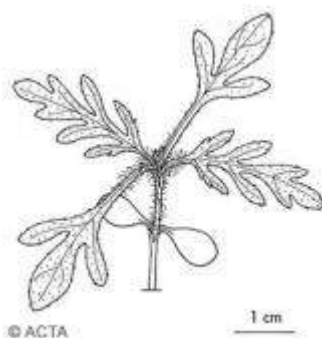
- **Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)**

L'ambroisie à feuille d'armoise, plante dont le pollen est très allergisant, se développe dans certaines parcelles.

(Vous êtes invités à signaler les foyers observés sur les sites <https://www.signalement-adventices.fr/> plateforme développée dans le cadre d'ECOPHYTO pour le BSV et <http://www.signalement-ambroisie.fr/> plateforme développée par le Ministère en charge de la santé).

Inféodée aux zones de remblais, elle peut également s'introduire dans les cultures par le biais des semences ou des engins de travaux agricoles. Elle se dissémine ensuite par les graines.

Si vous êtes proches d'un site touché ou si vous étiez concerné l'an passé, surveillez vos parcelles. Voici des illustrations de la plante au stade plantule pour vous aider à mieux la repérer en cette saison



Risques pour la population : un fort pouvoir allergisant

Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles occasionnant une rhinite allergique, conjonctivite, symptômes respiratoires, urticaire ou eczéma pendant la période de floraison (août-septembre).

Lutter en amont contre l'ambroisie, en priorité avant la floraison fin juillet.

Il convient de mener une lutte avant la floraison car ses graines peuvent rester viables plus de dix ans dans le sol, ce qui rend sa gestion complexe.

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits, et ce dès leur détection. Suivant la taille de la surface infestée et le type de milieu concerné (surface agricole, bords de routes, zones de chantier...).

La destruction peut se faire préférentiellement par arrachage, tontes ou fauchages répétés menés sur les seules zones contaminées par l'ambroisie, par le déchaumage de parcelles de céréales envahies ou d'autres techniques culturales appropriées.

Pour compléter votre information, consultez le site <http://www.infloweb.fr/ambroisie-a-feuilles-darmoise>

Notes nationales et informations

• Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les
Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus :](#)

« Les abeilles butinent » :

http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/025_Eve-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2017/Notes_techniques/plaquette_abeilles_butinent_2010.pdf

« Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » :

http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_2018_v12_def_cle817a9c.pdf

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

.....
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).
.....

.....
" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".
.....